



BÉNÉFICIER DU LABEL ESR « ENTREPRISE RESPONSABLE »

« UN ASPECT POSITIF POUR NOTRE ENTREPRISE A ÉTÉ QUE LA DÉMARCHE RSE (RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISE) EST CONTRÔLÉE ET VALIDÉE PAR LE LABEL, CECI NOUS A PERMIS D'AVOIR UNE APPROCHE STRUCTURÉE. »

POWER PANELS S.A. EST UNE SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE CRÉE EN 2006 ET QUI EST SURTOUT RÉPUTÉE POUR SON SAVOIR-FAIRE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES ARMOIRES ÉLECTRIQUES BASSE TENSION AVEC DES ÉQUIPES QUALIFIÉES. LE CRÉATEUR DE TABLEAUX ÉLECTRIQUES ACCOMPAGNE SES CLIENTS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE GRÂCE À SON OFFRE PHOTOVOLTAÏQUE ET DES SOLUTIONS POUR LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE. MADAME LUCIA GARZARON, CSR EXPERT, TÉMOIGNE AU NOM DE POWER PANELS S.A. SUR SON EXPÉRIENCE CONCERNANT LA DÉMARCHE DU LABEL ESR.

» **Quelle était la motivation de l'entreprise pour la demande du label ESR ?**

Nous sommes une entreprise de transition énergétique durable et la durabilité est ancrée dans notre stratégie. Au Luxembourg, le label a une bonne notoriété auprès des professionnels au niveau de la certification sur le thème de la durabilité.

» **Combien de temps a-t-il fallu à votre entreprise pour mettre en place les différents processus afin d'obtenir la labélisation ?**

Nous travaillons déjà depuis longtemps sur la durabilité, donc il fallait structurer et formaliser les processus au fur à mesure, cela a représenté un travail d'amélioration en continue sur une période de trois à cinq ans.

» **Pourriez-vous nous donner quelques exemples concrets que vous avez mis en place dans l'entreprise au niveau Social, Gouvernance et Environnement ?**

Social : L'entreprise a signé le Pacte national « Entreprises et droits de l'Homme » et nous mettons en place les exigences de ce dernier dans notre entreprise. Par exemple nous respectons les principes

Vous avez des questions ?

Vous souhaitez recevoir plus d'informations sur le développement durable ?

Contactez le Service eHandwierk de la Chambre des Métiers :

Tél 42 67 67 - 505 E-mail ehandwierk@cdm.lu

Pour plus d'informations,
visitez notre site :

cdm.lu/ehandwierk

directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, Pacte mondial des Nations unies) et nous nous conformons à toutes les réglementations et lois environnementales applicables.

Gouvernance : Un comité RSE a été mis en place, il s'agit d'un organe essentiel au sein des entreprises qui s'engagent dans la Responsabilité Sociale des Entreprises. Son rôle principal est de superviser, coordonner et promouvoir les actions liées à la RSE au sein de l'organisation.

Environnement : Nous avons travaillé notre empreinte carbone (Corporate Carbon Footprint) en identifiant les possibilités de réduction de nos émissions à tous les niveaux, en commençant par de petits gestes comme réduire la quantité de papier grâce à la signature électronique ou accroître la part des produits régionaux dans le restaurant d'entreprise.



» **Pourriez-vous nous citer des bénéfices que vous avez constatés au niveau des salariés et collaborateurs ?**

Un bénéfice que nous avons constaté est le fait qu'avoir la notion de durabilité ancrée dans notre stratégie d'entreprise est important lors du recrutement, les nouveaux talents y prêtent de plus en plus attention, cela contribue également à fidéliser nos salariés dans la durée.



» **Quels sont les futurs objectifs pour votre entreprise ?**

Un objectif futur est que nous appliquons, en tant que grande entreprise, la directive CSRD en établissant un rapport non-financier à partir de 2025 qui détaillera les impacts environnementaux et sociétaux de notre entreprise. Ce rapport sera contrôlé par des auditeurs externes.

» **Pouvez-vous prodiguer des conseils à des collègues qui veulent entamer une demande de label ESR ?**

Nous conseillons de faire un bilan de la maturité RSE actuels de l'entreprise via le questionnaire en ligne de l'INDR ou via la Starter Kit RSE pour les entreprises moins avancées. Il y a aussi différents accélérateurs (documents/ templates/ approches/ formations) disponibles chez l'INDR et l'IMS pour aider les entreprises à se préparer au label ESR.

LES 5 ÉTAPES DE LA MISE EN OEUVRE

01. Un ouvrage de référence « Guide ESR »

Consultez les principales thématiques de la RSE en créant un compte sur www.esr.lu.

02. Auto-évaluation en ligne « RSE »

Faites une auto-évaluation gratuite de votre entreprise en matière de RSE en répondant en ligne à une centaine de questions (reflétant les principales thématiques de la RSE).

03. Evaluation RSE

Demandez le résultat détaillé de votre évaluation et faites appel à un conseiller de l'INDR pour recevoir une présentation des objectifs atteints et des pistes d'amélioration.

04. Vérification des réponses RSE

Un expert agréé par l'INDR se rend dans l'entreprise pour contrôler les réponses à un échantillon de questions de l'auto-évaluation en ligne et confirmera si l'entreprise est éligible.

05. Remise « Label ESR »

Lors d'une cérémonie officielle, l'INDR remet le label ESR à l'entreprise certifiée pour une période de 3 ans.

Vous avez des questions ?

Vous souhaitez recevoir plus d'informations sur le développement durable ?

Contactez le Service eHandwerk de la Chambre des Métiers :

Tél 42 67 67 - 505 E-mail ehandwerk@cdm.lu

Pour plus d'informations, visitez notre site :

cdm.lu/ehandwerk